

La CGT ne signera pas l'accord sur le droit à la déconnexion du groupe.

Accord Groupe sur le droit à la déconnexion Pour un usage maîtrisé des technologies d'information et de communication numériques.



La Coordination CGT SUEZ a décidé de ne pas apposer sa signature sur cet accord.

Si nous pouvons partager, avec la direction et les organisations syndicales signataires, l'analyse de la transformation des métiers et de la part prépondérante du Digital et du Numérique que prennent et prendront ces technologies dans l'exercice de nos métiers, nous considérons également que cette réalité demandera à la direction de mettre en place des outils d'appropriation de ces technologies pour l'ensemble des salarié(e)s et ce tout au long de la carrière.

Mais nous ne pouvons considérer que ce soit au seul(e) salarié(e) de faire valoir son droit individuel à la déconnexion. Le Groupe, malgré nos demandes et revendications :

N'a pas voulu mettre en place des outils de décompte du temps de travail (en dehors des horaires journaliers).

N'a pas voulu instaurer des process de déconnexion sur certaines plages horaires.

N'a pas voulu définir un processus RH clair, d'exercice de son droit individuel à la déconnexion, au-delà du simple échange oral informel lors de l'entretien individuel.

La direction, également, se contente de favoriser et d'encourager la déconnexion pendant le temps de travail lorsque la tâche à réaliser demande une attention et concentration soutenue.

Nous reconnaissons le volet information de l'ensemble des salarié(e)s ainsi que la formation des managers contenu dans l'accord. Mais pour nous cela n'est qu'un minimum.

Notre non signature souligne le manque d'ambition de la direction dans la prise en compte du droit à la Déconnexion et au temps de repos choisi.